

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI ORGANIQUE) - (N° 1108)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 150

présenté par

M. Poisson, M. Perrut, M. Guilloteau, M. Sermier, M. Verchère, M. Courtial, M. Daubresse,
M. Lurton, M. Saddier et M. Decool

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 25, substituer aux mots :

« une présentation »

les mots :

« la mention ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'embellissement.